



# **CENTRE D'ÉTUDES JACQUES GEORGIN**

**Note d'analyse n°9 du Centre d'Études Jacques Georgin.**

**L'évolution des relations homme/animal au début du troisième millénaire**

**Par Christophe VERBIST et Joseph-Paul BEAUFAYS, professeur à l'Université de Namur.**

## **INTRODUCTION**

Le bien-être animal, la protection et la défense des animaux sont des thèmes devenus récurrents dans l'actualité et dans le domaine de politiques publiques.

A contrario, l'industrie des animaux contribue largement au développement économique : en Europe, on estime que près de 550 000 emplois directs et indirects sont créés dans ce secteur pour un

chiffre d'affaires estimé à 24 milliards d'euros (Source : Belgian Petfood Association, [http // www.bepefa.eu/fr/faits-et-chiffres](http://www.bepefa.eu/fr/faits-et-chiffres))

La présente note a pour objet de faire le point sur la relation homme-animal, selon un triple axe :

- la relation au regard des évolutions actuelles de la société ;
- l'animal identifié comme symbole et présent dans la culture ;
- l'évolution du statut et de la perception de l'animal.

Elle vise à alimenter un groupe de travail « Bien-être animal » constitué au sein du parti DÉFI par plusieurs parlementaires bruxellois, un représentant du cabinet du Ministre du Gouvernement bruxellois en charge du bien-être animal, Bernard CLERFAYT, et par des échevins en charge du bien-être animal tant wallons que bruxellois.

Cette note s'inspire très largement d'une étude publiée par le professeur Joseph-Paul BEAUFAYS, de l'Université de Namur, publiée en 2005 dans la Revue des Questions Scientifiques, et qui a été actualisée avec son concours.

## **Chapitre 1 : La relation homme/animal dans un monde en évolution**

L'homme et l'animal ont une longue histoire commune qui a, profondément marqué les civilisations : qu'il soit de compagnie, de rente, ou de laboratoire, les animaux ont en effet apporté une contribution notable, essentielle aussi, à l'amélioration de la condition des hommes.

Au cours de leur existence, les citoyens occidentaux mangent en moyenne quelques 600 volailles, 30 moutons, 30 porcs et 5 bovins.

En outre, ils utilisent indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire des laboratoires de recherche et de contrôle qualité interposés, de 10 à 15 rongeurs, pour tester des produits chimiques destinés à leur usage personnel : médicaments, savons, produits cosmétiques, .....

La relation homme/animal s'inscrit aujourd'hui dans une triple évolution, biologique, informatique, et de développement durable.

- depuis la découverte, en 1962, de la structure en double hélice de l'ADN, des perspectives importantes de compréhension et de manipulation du vivant s'offrent à la biologie.

- cette évolution cohabite avec une autre, qui peut être même considérée comme une révolution : celle-ci est d'ordre informatique, donnant naissance à une nouvelle société de l'information et de la connaissance, qui bouleverse et va encore bouleverser les rapports de l'homme à l'espace et au temps, aux technosciences et à la nature.

- émerge, en troisième lieu, un autre concept fondateur inédit, porteur d'une vision nouvelle du monde, traversé par le dérèglement climatique et la protection des ressources naturelles et de la biodiversité : celui du développement durable ; une remise en cause profonde de l'économie et de la conception classique de la gestion des ressources naturelles, y compris vivantes, est à l'origine d'une nouvelle approche des écosystèmes et de la vie animale qu'ils abritent.

Ces évolutions sont concomitantes et s'entrecroisent de manière très rapide ; en cela, notre époque se distingue de toutes celles qui l'ont précédée.

C'est dans ce cadre, au cœur de ces « révolutions », que le rôle de l'animal dans la société connaît aujourd'hui des mutations profondes et radicales qui pèsent sur notre civilisation.

## Chapitre 2 : L'animal symbolique et culturel

De façon générale, l'animal a fortement contribué à l'amélioration de la condition humaine, aux plans alimentaire, matériel, technique, scientifique et médical.

Mais cet apport ne s'est pas arrêté là : l'animal a joué et joue encore un rôle sur le plan symbolique et culturel, et ce dans toutes les civilisations humaines.

### 2.1. L'animal en termes symboliques

Dans l'ancienne Mésopotamie, la tête de bœuf renversée est à l'origine d'un pictogramme correspondant au mot « aleph » qui a ensuite évolué vers la lettre « alpha » en grec : l'animal symbolise ainsi la première lettre de l'alphabet.

Dans la civilisation égyptienne, l'animal est représenté à côté de l'homme dans les temples, les bas-reliefs et dans tous les édifices importants et se voit également attribuer une valeur symbolique dont témoignent les hiéroglyphes et l'art égyptien dans toutes ses composantes.

Dans la mythologie grecque, le Caducée, bâton enroulé d'un serpent, représente le remède (serpent) utilisé à bon escient par le médecin (bâton) ; la symbolique liée au serpent est très ancienne et a toujours été associée à l'idée de la mort et de la vie.

A Rome, selon la légende, c'est une louve, symbole de la Ville et de l'Empire depuis l'Antiquité, qui aurait recueilli et nourris les jumeaux abandonnés, Romulus et Remus.

Pour les civilisations eurasiatiques, les chevaux, éléphants, les chameaux, ou encore les vaches sacrées sont au centre de la vie en société, comme dans les civilisations amérindiennes ou andines, incarnées symboliquement par le bison ou le lama.

L'animal est omniprésent dans la tradition judéo-chrétienne, notamment au travers de l'épisode du péché originel, à celui de l'Arche de Noé ou au rôle fondamental attribué à l'agneau dans le sacrifice.

### 2.2. L'animal sur le plan culturel

L'animal constitue un moteur dans la création artistique, que l'on songe aux peintures rupestres des grottes de Lascaux ; les dessins animés de Walt Disney font référence à des animaux devenus hybrides : ils ont acquis certains traits humains, parlent ou réfléchissent selon notre mode de pensée. Dans le même ordre d'idées, les animaux peuvent incarner des valeurs morales et l'on peut se référer à cet égard aux fables d'Esopé ou de Jean de la Fontaine, où ils apparaissent comme des modérateurs ou des moralisateurs.

Milieu des années nonante, et on se situe là aux confins de la culture et de la technologie, on a vu apparaître des animaux d'en genre nouveau, les tamagotchis, chiens et chats numériques qui tiennent dans la paume de la main.

La « virtualisation » de ce type d'animaux, en 1996, au Japon, pays par excellence des hautes technologies, a fortement interpellé les intellectuels car ces animaux de poche ont remporté un vif succès –des millions d'exemplaires dans le monde ont été vendus dans le monde.

La relation des enfants, des adolescents, des jeunes adultes à ces « gadgets » a évolué, si bien que les fabricants de ces tamagotchis ont dû adapter leur production au nouveau profil de la demande : alors que les premiers modèles devaient simplement être nourris tous les jours pour survivre, les plus récents se sont vus capables de communiquer ensemble, de s'aimer et de se reproduire.

En 2016, voit fleurir, *Pokémon Go* est un jeu en **réalité augmentée**

Le joueur dirige un **avatar**, sorte de petit monstre, dont il peut personnaliser l'apparence et la tenue à la création de son compte, sur une carte des environs utilisant la géolocalisation du joueur. Celui-ci doit ainsi se déplacer avec son téléphone pour se déplacer dans le jeu.

Le joueur peut, sur son téléphone, observer à une certaine distance les environs, ce qui permet d'afficher les différents éléments du jeu à portée : **Pokémon**, PokéStops et arènes. Il peut ainsi parcourir le monde, capturer des Pokémons ou encore combattre dans des « arènes ».

Le jeu a lancé plusieurs polémiques à travers le monde, car il constitue une entrave à la sécurité publique en générant des attroupements sauvages susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public et à la circulation des véhicules, sans parler de la protection des données personnelles.

Cette virtualisation sans précédent est révélatrice non pas seulement d'une dépendance accrue des hommes aux jeux vidéos mais d'une tendance lourde à développer des rapports avec les animaux qui ne soient même pas générés par une présence physique.

### **Chapitre 3 : Evolution du statut et de la perception de l'animal**

Le présent chapitre est consacré à une analyse succincte de l'évolution des relations homme animal en fonction des missions que le premier assigne au second.

Elles sont effectivement différentes et bien spécifiques selon les trois situations envisagées : animaux de compagnie, animaux de rente, animaux de laboratoire.

#### **3.1. Animaux de compagnie**

En Belgique, les chats et les chiens sont les animaux de compagnie les plus populaires.

En 2014, les Belges détenaient presque 2.2 millions de chats au total et 1.5 millions de chiens (source SPF Economie) ; en outre, il apparaît que 27.8% des ménages détenaient au moins un chat et 22.7% des ménages détenaient au moins un chien.

Les petits mammifères comme, les lapins, hamsters, et les reptiles sont gardés moins fréquemment comme animaux domestiques. En 2015, les Belges gardaient 1.3 millions de petits mammifères et 67000 reptiles comme animaux domestiques. Les Belges gardaient en outre des oiseaux et des poissons, plutôt dans un but d'agrément ou d'ornement (source Belgian Petfood Association).

Si l'on prend en considération plus spécialement le chien, celui-ci s'est vu assigner depuis plus de dix mille ans des missions diverses : gardien de troupeau, chien de garde, chien de chasse....

Aujourd'hui, ces fonctions traditionnelles ont été largement supplantées par une autre : apporter présence et affection à l'être humain.

Dans ce domaine, le chien a été rejoint par les autres animaux de compagnie.

Si l'affection dispensée aux animaux de compagnie peut parfois se retourner contre l'homme (morsures), on assiste aujourd'hui au travers par exemple de l'équithérapie à des situations où l'animal peut venir au secours de l'homme pour des problèmes psychologiques.

La propension à s'adjoindre des animaux de compagnie s'est encore amplifiée récemment avec l'apparition dans l'entourage des hommes des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) tels que les tortues, reptiles, iguanes, mygales, furets....

En tout état de cause, ces animaux sont au centre d'une nouvelle problématique en termes de bien-être : ils sont généralement extraits de leur écosystème et replacés dans un nouvel environnement qui leur est parfois étranger et pas toujours bien adapté, sans évoquer le trafic illégal qui gravite autour de ces NAC.

Telle qu'elle se présente, l'évolution de notre perception de l'animal familier va de pair avec un anthropomorphisme grandissant : « les compagnons à quatre pattes » se voient attribuer des qualités et comportements humains : ils portent un prénom de personne, ils sont soignés, toilettés, habillés par de grands couturiers – à tel point de faire leur animal familier leur héritier !-(cfr. Karl Lagerfeld et sa chatte Choupette), on leur parle, ...

Cette tendance à les humaniser va de pair avec de nouvelles activités économiques centrées sur l'animal (cimetières et crématoriums animaliers, restaurant, hôtel....) en ce compris sur internet.

Cette « anthropomorphisation » qui est également à l'œuvre dans les médias et la publicité n'a pas peut-être pas encore atteint son paroxysme.

### 3.2. Animaux de rente

La situation de l'animal de rente est très différente dans la société occidentale contemporaine. Par définition, l'animal de rente a pour caractéristique de produire des revenus pour son propriétaire : c'est le cas de la vache laitière, mais aussi des chevaux de course, des poules pondeuses, des porcs à l'engraissement ....

L'élevage et l'agriculture ont connu une profonde mutation au cours de la seconde moitié du XXème siècle.

Aujourd'hui, les animaux destinés à l'alimentation humaine doivent produire un maximum de protéines en un temps minimal et au coût le plus faible.

Pour se donner un ordre d'idées, pas moins de 24520052 animaux ont été abattus en Belgique en août 2019.

En août 2019, 69637 bovins ont été abattus, le nombre de porcs abattus se chiffre à 821523 animaux et le nombre de poulets abattus s'élève à 23560170 unités.

En 2018, 26, 51 millions ont été abattus par mois ; en poids, les porcs représentent la plus grande part (59% chaque mois, soit 936000 porcs).

Les poulets affichent le nombre le plus élevé avec 25,4 millions de poulets abattus par mois (Source : STATBEL, Office belge de statistiques)

Le poulet de batterie illustre cette situation de manière presque caricaturale : avec deux fois moins d'aliments en deux fois moins de temps, il produit pratiquement autant de protéines que ses homologues élevés il y a quarante ans.

Des mesures quantitatives démontrent que cette métamorphose a un impact négatif sur le bien-être de l'animal de rente : celui-ci est instrumentalisé et transformé, pendant que son environnement physique et social est radicalement modifié.

A titre d'exemple, la poule pondeuse en batterie ne connaît plus que la lumière artificielle et ne côtoie plus que des individus de son propre sexe et du même âge au sein d'un espace réduit à sa plus simple expression.

Est apparue également la notion de filière de production intégrée, au sein de laquelle l'animal suit en quelque sorte un parcours balisé depuis sa naissance jusqu'à sa destination finale, par exemple, l'alimentation humaine : reproduction par insémination artificielle/implantation des embryons dans l'utérus/gestation/naissance/élevage/engraissement/transport vers l'abattoir/abattage/élaboration de produits finis/..... On parle à cet égard de filière bovine, porcine, ovine....

La totalité du processus de production, à l'exception des aspects liés à la santé publique, laissé aux médecins vétérinaires, est généralement contrôlée par de grands groupes industriels.

Cette ère de productivité exacerbée fait cependant apparaître une préoccupation accrue du consommateur en termes de sécurité alimentaire, d'autant qu'on peut affirmer en matière de traçabilité que les aliments n'ont jamais été aussi contrôlés qu'aujourd'hui.

Les crises à répétition depuis ces vingt dernières années en Europe Occidentale et qui ont touché notre pays (bœuf aux hormones, crise de la dioxine, vache folle, fièvre aphteuse, œufs au fipronil, scandale VEVIBA, lasagnes à base de viande de cheval avariée....) ne sont probablement pas étrangères à l'émergence d'un sentiment de peur et de méfiance chez le consommateur européen.

En tout état de cause, la manière dont l'animal de rente est traité en ce début de XXIème siècle ramène à un concept classique de la philosophie : celui de l'animal-machine : dans cette approche, l'animal n'a accès ni aux sentiments, ni au plaisir et est pratiquement assimilé à un automate et son fonctionnement est purement mécanique.

La tendance affirmée de réduire la taille des exploitations agricoles avec des filières intensives et de tendre progressivement vers une agriculture privilégiant davantage les circuits courts peut-elle modifier la considération envers l'animal de rente ? Rien n'est moins sûr.....

D'un autre côté, considérons que les besoins démographiques en consommation de viande ne laissent guère de place au sentimentalisme.

### 3.3. Animaux de laboratoire

On peut parfaitement s'accorder quant au fait que si la médecine des deux derniers siècles a produit autant de résultats, si les connaissances dans le domaine des sciences de la vie ont littéralement explosé, si les thérapies ont progressé de manière aussi remarquable, c'est assurément grâce au modèle animal qui a servi de base à la recherche scientifique.

Jusqu'à il y a peu, un des dogmes fondamentaux de la médecine entendue dans son acceptation traditionnelle, était de considérer que la connaissance et le progrès dans le domaine médical dépendaient impérativement de l'expérimentation animale.

C'est ainsi que dans le développement d'un nouveau médicament, le recours systématique au modèle animal a été pratiqué pour évaluer l'efficacité de la substance concernée et son absence de toxicité pour l'homme.

Par la suite, la toxicité d'une molécule sur la reproduction après fertilisation, le développement embryonnaire, la périnatalité font également l'objet d'études recourant à l'animal.

Il en va de même de l'évaluation de l'impact des médicaments sur le comportement et de l'analyse de divers autres paramètres les concernant, tels leurs effets sédatifs ou stimulants.

Aujourd'hui, cependant, l'expérimentation animale est à juste titre contestée par d'aucuns, et plus particulièrement par les organisations de défense des animaux, telles GAIA, qui prônent le recours alternatives aux essais sur animaux de laboratoire vivants, mettant en avant les souffrances endurées par ces animaux.

En 2000, déjà, la Commission Européenne avait validé quatre méthodes alternatives d'étude de la toxicité cutanée, de la corrosivité, et de la phototoxicité, faisant appel à des modèles basés sur des cultures de cellules, ainsi qu'à des modèles chimiques, mathématiques, ou informatiques, et ce en remplacement des tests classiques effectués sur animaux.

On a observé depuis lors une double évolution impliquant une réduction importante du nombre d'animaux de laboratoire et une complexification des modèles expérimentaux.

Cette double évolution est elle-même à deux facteurs déterminants : d'une part, la pression de l'opinion publique ; d'autre part, les progrès enregistrés dans la construction de la connaissance scientifique, qui ne repose plus uniquement sur l'observation et l'expérimentation, mais qui s'est ouverte à la modélisation informatique et à la simulation.

Dans ce contexte, la complexification des modèles a atteint un haut degré.

Si l'animal est moins utilisé qu'auparavant en recherche biométrique, il y est cependant davantage instrumentalisé.

Les sources statistiques du SPF Santé Publique énoncent qu'en Belgique on est passé de 1645268 animaux de laboratoire utilisés en 1995 à 708 746 en 2004, soit près de dix ans plus tard, à une réduction de près de 60%, pour être à 540000 tout récemment.

Le nombre d'animaux utilisés à des fins scientifiques en Belgique est actuellement plus ou moins stabilisé.

Pour l'année 2017, il était de 540000 répartis comme suit entre les trois Régions du pays : 260000 en Région flamande, 190000 pour la Région wallonne, et 90000 en Région bruxelloise.

Cette réalité en cache cependant une autre : s'il est inclus dans un protocole expérimental, l'animal peut souvent être considéré comme faisant partie intégrante des systèmes de mesure en étant couplé à des sondes, des électrodes, ou encore des ordinateurs.

Le cas des rongeurs plus particulièrement est éloquent dès lors que ceux-ci sont régulièrement reliés à des systèmes extracorporels destinés à la mesure de divers paramètres sélectionnés en fonction de l'objet de l'étude entreprise : pression artérielle, concentration de certains neurotransmetteurs dans le cerveau.....

Dans une Tribune du Journal Libération de 2017, 400 chercheurs rappellent d'ailleurs que 79 prix Nobel de médecine (sur la centaine décernée) ont comme base l'expérimentation sur les animaux. Sans lapin, Pasteur n'aurait pas pu développer un vaccin contre la rage durant la fin du XIXe siècle. Dans les années 30, l'anesthésie est développée grâce à des rats de laboratoire. En 1990, ce sont des expériences sur les singes qui permettent de découvrir les premiers antirétroviraux contre le

virus du sida. Des millions de vies humaines ont été (et sont) sauvées grâce à l'utilisation de l'expérimentation animale.

---

Comme l'indique Adeline Louvigny dans le Soir du 25 juin 2019 : « *Si l'opinion publique, ces dernières années, se révolte face à cette pratique, le monde scientifique est confronté depuis longtemps aux questions éthiques liées à cette méthode, et n'a pas attendu le législateur pour élaborer des règles strictes afin de limiter au maximum l'utilisation et la souffrance des animaux. Dès 1959, les Britanniques W.M.S. Russell et R.L. Burch élaborent la règle des 3R, base de la bioéthique de l'expérimentation animale en Europe et Amérique du Nord. Elle se compose de trois principes : réduire, raffiner, remplacer. Une règle encore appliquée dans les commissions d'éthique, qui, en Belgique, sont présentes dans chaque université et chaque centre de recherches privé.* »

En Belgique, une loi du 9 juin 2009 a créé un Centre belge des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, chargé de stimuler la recherche en la matière. Mais dix ans après l'adoption de la loi, ce Centre n'a cependant toujours pas vu le jour.

### **Conclusion**

De manière générale, on peut estimer que notre époque est traversée par deux grands courants de pensée :

- la remise en cause systémique des concepts classiques d'une part ;
- la tentative d'établir de grandes synthèses d'autre part.

Le premier de ces phénomènes - la remise en cause des concepts classiques- est omniprésent dans un monde caractérisé par des évolutions profondes, rapides, et souvent simultanées ce que le Prix Nobel belge Ilya Prigogine appelait « la période des incertitudes » ; cette situation unique dans l'histoire de l'humanité, est à la fois passionnante et préoccupante.

A l'instar des institutions, de la géopolitique, ou de l'éthique, l'animal et la relation homme –animal en particulier, est prise dans cette grande mouvance des idées.

Reprenons chacun des trois statuts évoqués dans le chapitre III de la note.

L'animal de compagnie n'a assurément pas la même fonction que dans un passé encore récent.

Désormais, même si il est également source de nuisances, il lui appartient aussi et surtout d'assumer un rôle affectif au sein des familles, elles aussi en pleine mutation. L'animal de compagnie domestique est omniprésent dans la société occidentale contemporaine ; il fait l'objet, comme on l'a indiqué plus haut d'une « anthropomorphisation » et d'une forme d'« humanisation » jamais atteinte.

En ce qui concerne l'animal de rente, on peut considérer qu'en dépit du fait d'une haute qualité globale de l'alimentation, on place celui-ci au centre du débat sur la sécurité alimentaire et l'on s'oppose au maintien du statut auquel l'astreint la productivité exacerbée.

Aujourd'hui, l'animal est pratiquement devenu une petite usine sur pattes destinée à produire des protéines essentiellement et il est instrumentalisé au point tel qu'il incarne le risque et un danger pour la santé publique.

Quant à l'animal de laboratoire, dont l'utilisation fut incontestablement à l'origine du fabuleux essor des sciences biomédicales des deux derniers siècles, l'on conteste aussi son statut de réactif de laboratoire, d'instrument vivant au service de la connaissance scientifique.

L'expérimentation animale est aujourd'hui particulièrement réglementée et encadrée, afin de protéger la vie ou à tout le moins d'atténuer les souffrances de l'animal de laboratoire ; désormais, tout essai sur un animal de laboratoire ne peut plus se dérouler qu'après approbation par une commission d'éthique.

Un deuxième courant de pensée, important en Occident, reprend la tentative de réaliser de grandes synthèses et d'unifier les concepts : c'est également en droit, avec une nouvelle perspective concernant l'évolution du statut de l'animal.

La classification dichotomique avec l'homme d'un côté et l'animal de l'autre parmi les « choses » ne correspond plus à la perception qu'ont de l'animal les chercheurs ou même l'opinion publique.

En droit européen, l'article 13 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne dispose que « *lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche, du développement technologique, et de l'espace, l'Union et les Etats membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles, tout en respectant les dispositions législatives ou administratives et les usages des Etats membres en matière notamment d'rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux* »

En droit belge, le bien-être animal est une compétence régionale. Ainsi, la Région bruxelloise a adopté il y aura bientôt un an, une ordonnance du 6 décembre 2018 qui reconnaît le statut spécifique de l'animal comme « *un être vivant doué d'une sensibilité d'intérêt propre et d'une dignité qui bénéficie d'une dignité particulière* » (article 1)

En Wallonie, le Code du bien-être animal a adopté en octobre 2018 ; son article premier dispose que l'animal est un être sensible, l'évitement de souffrance constitue à cet égard un aspect capital des dispositions du Code (détention des animaux, expériences interdites, commerce, transport, mise à mort, expériences sur les animaux...)

Cependant, aucune modification du Code Civil belge (qui date du Code Napoléon de 1804-et qui donnait la primauté au rapport de possession, de garde et de maîtrise de l'homme sur l'animal) n'a été réalisée en ce qui concerne le statut juridique propre à l'animal.

Actuellement, les divergences entre les différentes branches du droit civil, d'une part et européen, d'autre part, nuisent à la protection des animaux.

La loi française du 16 février 2015 a reconnu les animaux comme « êtres vivants doués de sensibilité ».

Dans cet esprit, les députés fédéraux DÉFI ont déposé une proposition de loi (DOC 55 0445/001) modifiant le Code Civil, visant à reconnaître à l'animal le statut d'être vivant doué de sensibilité, alors qu'ils sont actuellement toujours considérés comme des « biens meubles ou immeubles »

En aval, il est patent que la relation homme-animal est à la croisée des chemins et que le droit, notamment, et d'autres disciplines, doit prendre en considération la modification du regard que la société porte sur le monde animal.

#### Orientations bibliographiques

- Joseph-Paul BEAUFAYS, Evolution des relations homme-animal, in Revue des Questions Scientifiques, Dossier Thématique –les méthodes alternatives à l'expérimentation animale : choix éthique et meilleure science ? , tome 176, 2005, n°3/4, p 275-287

- Proposition de loi modifiant le Code Civil , visant à reconnaître à l'animal le statut d'être vivant doué de sensibilité dans le même Code, déposée par Sophie ROHONYI et François DE SMET, 24 septembre 2019, Doc 55 Chambre , sess. Extr. 2019, 0445/001

- Site de Belgian Petfood Association (<http://www.bepefa.eu/fr/faits-et-chiffres>)

- Adeline Louvigny, « Les animaux de laboratoire, une réalité scientifique, difficile mais indispensable, et étroitement encadrée », in, Le Soir numérique, 25 juin 2019